

La recherche

Le décret n°2016-1537 du 16 novembre 2016 organise les règles applicables à l'encadrement de la recherche biomédicale et protège les patients. Aucune expérimentation ne peut être menée sans l'accord d'un Comité de Protection des Personnes (C.P.P.) et l'accord du patient ou, à défaut, d'un membre de sa famille si le patient est jugé "incompétent" (coma, anesthésie, ...).

La recherche peut être faite à des fins de recherche clinique. Si vous souhaitez vous opposer au recueil de données, parlez-en au médecin responsable.

Pendant l'hospitalisation

Des données sur son état de santé sont recueillies quotidiennement par les infirmiers et les médecins dans le cadre des soins de réanimation délivrés. Ces données sont régulièrement analysées afin d'évaluer et d'améliorer la qualité des soins apportés. En cas de saisie informatique, ces données seront anonymisées. Vous pouvez cependant à tout moment refuser que les données recueillies sur votre proche soient analysées.

Formalités administratives

Apporter la carte d'identité, carte de mutuelle, carte vitale et justificatif de domicile.

L'équipe médicale et paramédicale

La continuité des soins est assurée **24h/24 et 7 jours sur 7** par :

3 infirmier(e)s et 2 aide-soignants en réanimation
(1 équipe de jour et 1 de nuit)

1 infirmier et 1 aide-soignant aux soins continus
(1 équipe de jour et 1 de nuit)

2 médecins en réanimation et 1 aux soins continus,
dont 1 de garde.

Des internes en médecine en formation

1 kinésithérapeute

Le cadre de santé

1 psychologue

1 assistant social pour les familles

Numéro utile :

Secrétariat des soins critiques :
0262 74 22 59

Votre proche est hospitalisé en soins critiques ?

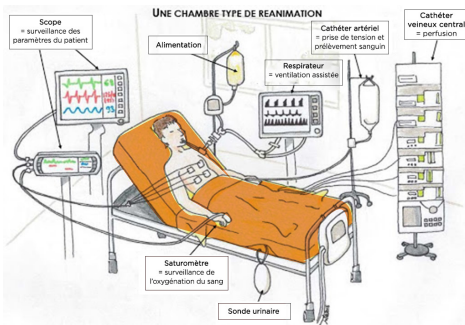
Cette brochure est destinée à vous donner des informations utiles vous permettant de traverser cette épreuve.

Les visites sont possibles de 13h30 à 20h00, 7 jours sur 7 afin de faciliter l'organisation des soins. Une hôtesse vous accueillera en semaine sur ces créneaux. Déconseillées aux enfants de moins de 15 ans. Les visiteurs sont invités à rentrer par 2. Entrez dans la salle d'attente, sonnez à l'interphone et une hôtesse d'accueil viendra vous ouvrir.



A l'entrée du patient

Il lui sera demandé de désigner une personne de confiance qui l'accompagnera dans son parcours de soins. Cette personne sera référente auprès de l'équipe médicale. C'est à la personne de confiance que nous donnons préférentiellement les nouvelles, elle sera notre interlocuteur privilégié. La personne de confiance devra nous laisser son numéro de téléphone pour que nous puissions la contacter au besoin. Si le patient ne peut pas désigner une personne de confiance à son arrivée, il faudra que quelqu'un se désigne comme tel. Le secret médical nous empêche de donner des nouvelles par téléphone. Nous limitons donc les nouvelles téléphoniques aux situations urgentes. Il nous est parfois difficile de nous rendre disponibles pour donner des nouvelles (en particulier le soir, la nuit et les weekends), merci de votre compréhension si cela vous arrive.



Surveillance

Le patient de réanimation nécessite une surveillance continue et des soins techniques réguliers. De nombreux fils et tuyaux l'entourent : appareils de surveillance (surveillance de l'anesthésie, surveillance du cœur, de la saturation...). Il nécessite un "équipement" spécifique (cathéters pour les injections de médicaments, sonde d'intubation reliée au respirateur pour l'assistance respiratoire, des drains qui sont des tuyaux pour évacuer des liquides anormaux (autour des poumons par exemple). Des alarmes peuvent retentir dans les chambres, les soignants ont un rappel des alarmes dans le poste de soins et sont avertis sans délai.

Visites (de 13h30 à 20h)

S'il s'agit de la première visite, nous vous accompagnerons jusqu'à la chambre, sinon entrez dès qu'on vous y invite. Vous devez mettre les chaussures disponibles en salle d'attente et vous frictionner les mains à la solution hydro-alcoolique en entrant et en sortant de la chambre de votre proche. Si des précautions particulières sont mises en place (port du masque, d'une blouse), la procédure vous sera expliquée.



Confort, sécurité, intimité

Notre rôle, au delà de prendre en charge du mieux possible votre proche d'un point de vue médical, c'est aussi de l'accompagner au mieux, d'assurer son confort (lutte contre la douleur, respect du sommeil) et sa sécurité. La réanimation est un environnement inhabituel qui peut déclencher chez votre proche une confusion, agressivité ou agitation inhabituelle. Ces réactions peuvent nous obliger à mettre des liens en place (mains, jambes) afin d'éviter les chutes et l'arrachage des dispositifs mis en place. Les barrières sont systématiquement levées mais ne doivent pas vous empêcher de vous approcher ou toucher votre proche.



Et après ?

Les patients les plus graves de réanimation seront convoqués à 6 mois pour une consultation post-réanimation à laquelle nous vous prions de venir accompagné d'un proche. Son objectif est d'évaluer le vécu et les conséquences d'une hospitalisation en réanimation, sur les plans psychologiques et fonctionnels.

Si vous souhaitez nous aider à améliorer nos pratiques, n'hésitez pas à remplir le questionnaire de satisfaction.